

Communiqué - 8 novembre 2011

## Hausse de la TVA :

### Bercy sonne le glas de la variété et de la diversité culturelle



**Le PRODISS, syndicat national des producteurs, diffuseurs et salles de spectacles, présidé par Jules Frutos, dénonce l'annonce du relèvement du taux réduit de TVA à 5,5 % à 7 %, qui frappe de plein fouet les spectacles de variété et les concerts de musiques actuelles.**

La taxe sur la valeur ajoutée réduite a toujours été le gage d'une politique culturelle volontariste de l'Etat. Ce désengagement, de plusieurs millions d'euros, porte un coup fatal à la variété, aux festivals de musiques actuelles et aux concerts donnés dans les établissements où il est servi facultativement des consommations pendant les spectacles.

**Dans un contexte économique très défavorable, où les recettes des spectacles sont en baisse (- 5 %), en particulier sur les artistes en développement (- 22 %), la répercussion de cette hausse de la TVA sur le consommateur n'est en aucun cas envisageable.**

Or, avec une rentabilité moyenne de 2 % à peine de leur chiffre d'affaires, les PME du secteur, dont l'activité ne dépend pas de subventions publiques, ne sauraient supporter ce nouveau surcoût qui se répercutera *de facto* sur les budgets artistiques. **L'investissement dans les nouveaux talents, en baisse de 30 % en 2010, va accuser un véritable effondrement. L'autre variable d'ajustement sera l'emploi.**

Après l'effet domino de la crise du disque, la baisse du pouvoir d'achat des Français, l'impact de la contribution économique territoriale (avec un montant de la taxe à payer multiplié par 10), et le plafonnement des ressources du Centre National de la chanson, des Variétés et du jazz (CNV), voté le 21 octobre dernier, la hausse de la TVA est l'annonce de trop !

**Alors que le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a décrété l'urgence d'un sauvetage de la filière musicale passant par la création d'un Centre National de la Musique, le Gouvernement entrave les petites entreprises de production de spectacles françaises, déjà exclues du bénéfice d'un droit de propriété intellectuelle et d'un crédit d'impôt pour développer leur activité de création.**

Les professionnels en appellent à la responsabilité du Gouvernement, qui se dit attentif aux « produits » les plus sensibles, et à la vigilance des parlementaires. Anéantir la capacité d'investissement des entrepreneurs privés qui exportent la culture française est un pari téméraire, au plan économique. Au plan social, briser une activité qui favorise le lien social est un désastre, particulièrement en période de crise.

CONTACT MEDIA - Aline Renet - 01 42 65 73 17 - 06 66 66 39 00 - [a.renet@prodiss.org](mailto:a.renet@prodiss.org)